

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 4 avril 2022
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

FÉLICITATIONS

- 10.04** Féliciter Mme Denise Brault, de LaSalle, pour avoir reçu la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés.
- 10.05** Offrir les plus sincères félicitations à monsieur Marcel Mills à l'occasion de son centième anniversaire de naissance.

PROCÈS-VERBAL

- 10.06** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 mars 2022, à 19 h.
- 10.07** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 mars 2022.
1227301001

20 – Affaires contractuelles

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES AUTRES QUE PROFESSIONNELS

- 20.01** Accorder un contrat à Entreprise T.R.A. (2011) Inc., pour le lot A au montant de 223 167,34 \$ et à Les Revêtements Scelltech Inc., pour le lot B au montant de 84 647,47 \$ pour effectuer des travaux de marquage, lignage, pistes cyclables et terrains de basketball dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2022 (avec option de renouvellement pour l'année 2023) - Contrats totalisant 307 814,81 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 22-19186, (3 soumissionnaires).

1227151009

AUTRES AFFAIRES CONTRACTUELLES

- 20.02** Entériner une dépense additionnelle de 13 522,91 \$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de la première année de l'appel d'offres 21-18767 portant sur la location d'équipements mécaniques avec opérateurs pour les opérations de déneigement de la saison hivernale 2021-2022 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 1 511 536,10 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 1 525 059,01 \$, taxes incluses.

1226598001

ENTENTE

- 20.03** Confirmer l'engagement de la Ville de Montréal d'acquérir et d'entretenir le réseau d'aqueduc à construire dans le cadre de la construction d'une nouvelle rue pour le projet de développement résidentiel au 8585 boulevard LaSalle.

1227151008

- 20.04** Amender la résolution CA17 200679 afin de modifier l'emplacement visé du projet de verdissement d'emprise de ligne aérienne de transport d'électricité dans le cadre de l'Entente de collaboration sur le verdissement entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal.

1227405001

- 20.05** Autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et autoriser une dépense maximale de 221 696 \$, incluant toutes les taxes applicables, à cette fin.

1217551025

SUBVENTION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- 20.06** Accorder une contribution financière de 1 800 \$ à l'organisme «L'Avant-Scène de LaSalle» pour la réalisation de décors pour la pièce «Du bon monde», présentée au Théâtre du Grand Sault du 5 au 8 mai 2022, dans le cadre du programme « Soutien à la création et production artistique » de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires.

1227769001

20.07 Accorder un soutien financier de 1 500 \$ plus taxes à la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal (CCISOM), pour l'organisation de la 10e édition du Gala UNIO le 17 mai 2022.

1225212008

20.08 Permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de tenir des processions les 15 avril 2022 et 29 mai 2022, et d'organiser une fête paroissiale le 29 mai 2022 au parc Ouellette. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation d'un programme souvenir. Autoriser l'organisme à vendre des rameaux le 10 avril 2022 et des fleurs le 8 mai 2022, et à tenir une loterie et vendre des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec lors de la fête paroissiale.

1229309009

20.09 Autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation du programme Éco-quartier pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023 et accorder une contribution de 262 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, à cette fin.

1227551003

20.10 Autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de « l'Association des artistes de LaSalle » qui se tiendra du 7 au 23 avril 2022. Verser une contribution financière de 400 \$ incluant toutes les taxes si applicables, pour l'attribution de trois mentions aux oeuvres primées lors de cet événement.

1227769002

30 – Administration et finances

DÉCLARATION / ÉVÉNEMENT / PROCLAMATION

30.01 Autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel le 11 juin 2022 au parc Hayward et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

1229309008

30.02 Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 8, 9 et 10 juillet 2022.

1229309007

30.03 Autoriser un camion de rue de restauration pour un événement de reconnaissance pour le personnel de l'Hôpital LaSalle pour souligner les deux ans de la pandémie au 8585, terrasse Champlain qui a eu lieu le 24 mars 2022.

1229002002

30.04 Autoriser Sports Experts à installer un petit chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon du 8 au 21 août 2022.

1229002001

DÉLIVRANCE DE PERMIS

- 30.05** Permettre à la Fondation de l'Hôpital LaSalle de tenir un parc d'amusement au Carrefour Angrignon du 5 au 15 mai 2022 afin d'amasser des fonds pour l'hôpital.
1225212009

ADMINISTRATION - NOMINATION DE MEMBRES

- 30.06** Nommer de nouveaux membres au comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2022.
1227301008

REDDITION DE COMPTES

- 30.07** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 février au 20 mars 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2022.
1223035006

40 – Réglementation

ADOPTION

- 40.01** Adopter le règlement LAS-0153 autorisant l'aménagement d'une garderie dans le bâtiment existant situé sur le lot 1 725 135 (rue Juliette).
1222363016

DÉROGATION MINEURE

- 40.02** Accorder deux dérogations mineures pour un bâtiment communautaire situé au 1511, rue Lapierre (lot numéro 5 854 907) afin d'autoriser une enseigne rattachée au bâtiment d'un maximum de 10,33 m.c. et une enseigne détachée du bâtiment d'un maximum de 10,46 m.c., alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 2098, la superficie maximale par enseigne autorisée pour un bâtiment dont l'usage est communautaire (p1) est limitée à 6,5 m.c.
1227301007

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

- 40.03** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification du revêtement extérieur d'un bâtiment institutionnel situé au 2100, boulevard Shevchenko (lot numéro 1 451 059).
1227301006
- 40.04** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre le remplacement du revêtement en façade avant du bâtiment bifamilial situé aux 20 et 22, avenue Bélanger (lot numéro 2 331 555).
1227301005

40.05 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement et l'ajout d'un garage au bâtiment unifamilial situé au 115, rue des Oblats (lot numéro 1 930 192).

1227301004

40.06 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification du revêtement d'une habitation bifamiliale située aux 9473 et 9475, rue Clément (lot numéro 1 930 559).

1227301002

40.07 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale située au 6, rue Airlie (lot numéro 4 523 700).

1227301003

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

1226456004

51 – Nomination / Désignation

51.01 Approuver la désignation de Mme Christianne Cyrenne, directrice de l'arrondissement de LaSalle à titre de représentante de l'arrondissement de LaSalle au sein du conseil d'administration de la Société de la salle Jean-Grimaldi.

1226152001

51.02 Approuver la nomination de Monsieur Richard Landreville pour siéger au comité de circulation de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2022.

1227151005

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1227301001

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 mars 2022.

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 mars 2022.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2022-03-24 14:54

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227301001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 mars 2022.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 mars 2022.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-03-23



Dossier # : 1227151009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Entreprise T.R.A. (2011) Inc., pour le lot A au montant de 223 167,34\$ et à Les Revêtements Scelltech Inc., pour le lot B au montant de 84 647,47\$ pour effectuer des travaux de marquage, lignage, pistes cyclables et terrains de basketball dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2022 (avec option de renouvellement pour l'année 2023) – Contrats totalisant 307 814,81 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 22-19186, (3 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 307 814,81 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant, pour des travaux de marquage, lignage, pistes cyclables et terrains de basketball dans l'arrondissement de LaSalle. D'accorder à Entreprises T.R.A. Inc.(Lot A), et Les revêtements Scelltech Inc.(Lot B), les plus bas soumissionnaires conformes, le contrat à cette fin, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 223 167,34 \$ pour le lot A et 84 647,47 \$ pour le lot B, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 22-19186.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-30 12:27

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1227151009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Entreprise T.R.A. (2011) Inc., pour le lot A au montant de 223 167,34\$ et à Les Revêtements Scelltech Inc., pour le lot B au montant de 84 647,47\$ pour effectuer des travaux de marquage, lignage, pistes cyclables et terrains de basketball dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2022 (avec option de renouvellement pour l'année 2023) – Contrats totalisant 307 814,81 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 22-19186, (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire effectuer des travaux de marquage, lignage, pistes cyclables et terrains de basketball dans l'arrondissement de LaSalle. Le marquage est fait annuellement sur tout le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

Un appel d'offres public a été lancé et publié le 14 février 2022 dans le système SÉAO, afin de trouver des entreprises pour effectuer des travaux des lots A et B de marquage, lignage, pistes cyclables et terrains de basketball pour l'année 2022.

Un addenda a été émis

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0134 - 6 avril 2020 - D'accorder un contrat à Entreprise T.R.A. (2011) Inc. pour le lot B au montant de 24 702,44\$, à Les Revêtements Scelltech Inc pour les lots A, C et D au montant de 213 810,39\$ et à 9352-4296 Quebec Inc. (Marquage Asphalte) pour les lots E et F au montant de 33 071,14\$ pour effectuer des travaux de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2020 (avec option de renouvellement pour l'année 2021) – Contrats totalisant 271 583,97 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 20-18016, (4 soumissionnaires).

CA19 20 0266 - 3 juin 2019 - D'accorder à Entreprise T.R.A. (2011) Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer des travaux des lots 1 et 2 de marquage longitudinal et divers traçage sur la chaussée dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2019 (avec option de renouvellement pour l'année 2020) , aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 202 048,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17654.

DESCRIPTION

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 mars 2022 et elle est valide pour 120 jours suivant la date d'ouverture.

Le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle d'un an soit pour 2023 si l'arrondissement et la firme désirent se prévaloir de cette clause selon les modalités administratives inscrite. Un nouveau sommaire décisionnel sera alors nécessaire.

L'AMF est nécessaire pour ce type de service uniquement pour des contrats avec un montant supérieur à 1 000 000 \$, Dans le cas d'une prolongation, le montant total des deux années cumulées ne dépassera pas le montant cité ci haut.

JUSTIFICATION

Voici les résultats pour l'appel d'offres en objet. Nous avons reçu 3 soumissions sur 4 preneurs du cahier des charges.

Les prix vérifiés sont les suivants taxes incluses :

Soumissionnaire	Lots	Prix soumis (tx incl)	Prix soumis avant taxes	Prix estimé avant taxes	Montant d'écart (\$)	% d'Écart
	Lot A (lot1)	223 167,62 \$	194 101,00 \$	197 931,00 \$	3 830,00 \$	-1,97%
Entreprise T.R.A. (2011) Inc.	Lot B (lot 2)	100 532,99 \$	87 439,00 \$	75 748,00 \$	(11 691,00 \$)	13,37%
	Total Lot B	323 700,62 \$	281 540,00 \$	273 679,00 \$		
	Lot A (lot1)	227 831,93 \$	198 158,00 \$	197 931,00 \$	(227,00 \$)	0,11%
Les Revêtements Scelltech Inc	Lot B (lot 2)	84 647,47 \$	73 623,00 \$	75 748,00 \$	2 125,00 \$	-2,89%
	Total Lots A et B	312 479,40 \$	271 781,00 \$	273 679,00 \$		
	Lot A (lot1)	233 677,72 \$	203 242,00 \$	197 931,00 \$	(5 311,00 \$)	2,61%
MARQUAGE SIGNALISATION RIVE-SUD B.A. INC.	Lot B (lot 2)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
	Total Lots A et B	233 677,72 \$	203 242,00 \$	197 931,00 \$		

Suite à l'ouverture de la soumission, nous avons comparé nos estimations à celles des adjudicataires et nous constatons que le montant des 2 lots conforme est de 1,97% et 2,89% inférieurs aux montants de l'estimation. Le procès verbal de l'ouverture de soumissions est annexé au présent sommaire en pièces jointes ainsi que l'analyse des soumissions.

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, la Ville de Montréal et l'arrondissement de LaSalle ne peuvent que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et ne se sont pas rendus non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Entreprise T.R.A. (2011) Inc. pour le lot A au montant de 223 167,34\$ et à Les Revêtements Scelltech Inc pour le lot B au montant de 84 647,47\$ pour effectuer des travaux de marquage, lignage, pistes cyclables et terrains de basketball dans l'arrondissement de Lasalle pour l'année 2022 (avec option de renouvellement pour l'année 2023) – Contrats totalisant 307 714,81 \$ taxes incluses.

Le montant total de : 307 814,81 \$, taxes incluses, provient entièrement du budget de fonctionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de 307 814,81 \$,taxes incluses, provient entièrement du budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Il n'y aura aucun impact sur les citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: 16 mai 2022

Fin des travaux : 16 août 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Patrice P BLANCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 29 mars 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-03-25

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1226598001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense additionnelle de 13 522,91 \$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de la première année de l'appel d'offres 21-18767 portant sur la location d'équipements mécaniques avec opérateurs pour les opérations de déneigement de la saison hivernale 2021-2022 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 1 511 536,10 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 1 525 059,01 \$, taxes incluses.

D'entériner une dépense additionnelle de 13 522,91 \$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de la première année de l'appel d'offres 21-18767 portant sur la location d'équipements mécaniques avec opérateurs pour les opérations de déneigement de la saison hivernale 2021-2022 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 1 511 536,10 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 1 525 059,01 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-25 11:58

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1226598001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense additionnelle de 13 522,91 \$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de la première année de l'appel d'offres 21-18767 portant sur la location d'équipements mécaniques avec opérateurs pour les opérations de déneigement de la saison hivernale 2021-2022 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 1 511 536,10 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 1 525 059,01 \$, taxes incluses.

CONTENU**CONTEXTE**

Pendant l'hiver 2021-2022, la quantité totale de précipitation de neige qui est tombée sur Montréal selon les rapports de données quotidiennes d'environnement Canada est d'environ 160 cm de neige. Il s'agit de précipitations réparties en 5 tempêtes qui ont nécessité des opérations de déblaiement et de chargement au niveau de notre arrondissement entre le 6 décembre 2021 et le 4 mars 2022.

Malgré que ces précipitations ne dépassent pas la moyenne (Montréal reçoit environ 190 cm par année), la fréquence des précipitations a entraîné cinq opérations de chargements de la neige depuis le 6 décembre 2021. Aussi, au cours de deux opérations de chargement de l'année 2022, nous étions obligés de retourner refaire le déblaiement et le chargement de la neige sur des rues déjà faites à cause d'une nouvelle précipitation de la neige au cours des travaux. Lors de ces opérations de chargement, la chute de température ainsi que la présence de fortes pluies verglaçantes, ont dû retarder nos travaux de chargement également.

De plus, un facteur important découle de grand nombre de cas Covid enregistré à l'interne (cols bleus) et à l'externe (nombre insuffisant de camions Transvrac par secteur de chargement). Par conséquent, ceci a engendré le manque d'effectif et a retardé relativement les travaux de chargement.

Ceci a engendré des conséquences financières inévitables puisque les budgets et les autorisations de dépenses sont basés sur le coût moyen des contrats en fonction de leurs durées respectives. Conséquemment, les autorisations de dépenses sont insuffisantes pour la grande majorité des contrats de déneigement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA21 21 02225 (1212198005) - Autoriser une dépense maximale 2 040 162,39 \$ pour la location d'équipements mécaniques pour le déneigement avec opérateurs

pour la période du 1er novembre 2021 au 15 avril 2024 et, accorder à cette fin un contrat aux firmes CBC 2010 inc., Entreprise Vaillant 1994 (3024407 Canada inc.), Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.), Paysagiste Roche inc. et Excavations Vidolo ltée aux prix et aux conditions de leurs soumissions - Appel d'offres public no 21-18767.

Résolution no CA20 20 0253 (1206598004) - Autoriser une dépense totale de 1 631 463,64 \$, taxes incluses, pour la location horaire de huit (8) tracteurs-chargeurs et de dix-huit (18) niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2020-2021 avec option de renouvellement pour la saison 2021-2022. D'accorder un contrat (taxes incluses) suite à l'appel d'offres no 20-18068 aux firmes suivantes : Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc. de 226 069,60 \$, Excavation Pascal Beaulieu Inc. de 363 551,53 \$, Niveleuse A.M.F Inc. de 121 951,10 \$, Les Pavages J.M. Beaulieu Inc. de 125 011,74 \$, Les Entreprises C.F. Vanier inc.de 130 899,04 \$, Marina Matériaux et Équipements de 268 754,06 \$, Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.) de 79 045,31 \$, B. Fréreau & Fils Inc. de 170 737,88 \$, 9037-4018 Québec Inc. de 47 427,19 \$, Les Entreprises D.J. Inc. (9179--0204 Québec inc.) de 47 427,19 \$, M. Castelli Snow Removal Div.of 2434-3998 Québec Inc. de 50 589,00 \$.

DESCRIPTION

Le contrat accordé dans le cadre de l'appel d'offres public no. 21-18767 prévoyait une dépense fixée en fonction d'un nombre approximatif de 275 heures de services de location de seize (16) auto niveleuses avec opérateur et de huit (8) chargeurs selon un taux unitaire et indexation annuelle. Les travaux étaient répartis entre les entrepreneurs suivants :

Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc. de 229 465,38 \$, Transport Patrick Brisebois Inc. de 126472,5 \$, Excavation Pascal Beaulieu Inc. de 369 005,65 \$, Niveleuse A.M.F Inc. de 123778,64 \$, Les Pavages J.M. Beaulieu Inc. de 126 889,86 \$, Les Entreprises C.F. Vanier inc.de 132 862,52 \$, Marina Matériaux et Équipements de 128 372,75 \$, Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.) de 80 230,99 \$, B. Fréreau & Fils Inc. de 173 305,27 \$, 9037-4018 Québec Inc. de 48 138,60 \$, Les Entreprises D.J. Inc. (9179--0204 Québec inc.) de 48 138,60 \$, M. Castelli Snow Removal Div.of 2434-3998 Québec Inc. de 51 347,84 \$.

Certains chargeurs ont été utilisés jours et nuits, provoquant une augmentation des heures de 83.25 heures totales pour trois entreprises. Le bordereau est basé sur une utilisation de 275 heures par équipement.

L'utilisation de ces machineries a permis d'améliorer le rendement des équipes de chargement et donc d'offrir un meilleur service aux citoyens.

Il est nécessaire de majorer l'enveloppe budgétaire d'un montant approximatif de 13 522,91 \$ taxes incluses pour faire passer la dépense totale autorisée de 1 511 536.10 \$ taxes incluses à un montant approximatif de 1 525 059,01 \$ taxes incluses.

JUSTIFICATION

Les travaux de déneigement sont un service essentiel offert aux citoyens de l'arrondissement. Étant donné les grandes quantités de neige tombée, sans majoration de l'enveloppe budgétaire, ces services ne pourront pas être offerts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût 13 522,91 \$, taxes incluses, et seront entièrement financés par le budget d'opération.

Total

Montant avant taxes Montant net Montant taxes incluses

11 761,61 \$ 12 348,22 \$ 13 522,91 \$

Les 3 bons de commande (1503648, 1501969 et 1503649) seront donc augmentés

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 22 mars 2022

Fin des travaux : 15 avril 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle
Marc-André DESHAIES, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Luce DOYON, 25 mars 2022
Marc-André DESHAIES, 25 mars 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nasser AWAD SHKEMY

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY

Le : 2022-03-25

Chef de division voirie et des parcs

Directeur des travaux publics



Dossier # : 1227151008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Confirmer l'engagement de la Ville de Montréal d'acquérir et d'entretenir le réseau d'aqueduc à construire dans le cadre de la construction d'une nouvelle rue pour le projet de développement résidentiel au 8585 boulevard LaSalle.

De confirmer l'engagement de la Ville de Montréal d'acquérir et d'entretenir le réseau d'aqueduc à construire dans le cadre de la construction d'une nouvelle rue pour le projet de développement résidentiel au 8585 boulevard LaSalle.

De confirmer l'engagement de transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après que les travaux de construction seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, le tout en vertu des points 2.2, 2.3 et B12 du formulaire de demande d'autorisation du MDDELCC.

D'accepter l'engagement de la Ville de Montréal à prendre possession dudit réseau à la fin des travaux.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-30 15:54

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1227151008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Confirmer l'engagement de la Ville de Montréal d'acquérir et d'entretenir le réseau d'aqueduc à construire dans le cadre de la construction d'une nouvelle rue pour le projet de développement résidentiel au 8585 boulevard LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet "8585 boulevard Lasalle " est un projet de redéveloppement urbain de type résidentiel sur le site tel que ci-après défini : au nord par les lots 1 871 501 etc. (copropriété), 2 086 153 etc. (copropriété) et 1 841 151 etc. (copropriété), à l'ouest par les lots 1 234 614, 1 234 615, 1 234 616, 1 234 617, 1 234 618, 1 234 619, 2 626 847 et 2 626 848, à l'est par les lots 2 802 262, 2 802 263, 2 802 265, 2 575 671 et par l'avenue des Rapides étant connu comme le lot 2 574 732 et enfin au Sud, par le boulevard LaSalle étant connu comme le lot 1 234 766, ce même site étant connu et identifié comme le lot 1 234 787 à être subdivisé selon le plan de lotissement préparé par François Houle a.-g. daté du 18 mars 2021 sous la minute 20676 (ci-après « ANNEXE 1 »); Le terrain était anciennement à vocation résidentielle. La nouvelle vocation du terrain sera résidentielle.

Dans le cadre de ce nouveau développement, un réseau d'eau potable doit être construit.

Par la présente résolution,

1) la Ville de Montréal s'engage à prendre possession dudit réseau à la fin des travaux.

2) de confirmer l'engagement de transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après que les travaux de construction seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, le tout en vertu des points 2.2, 2.3 et B12 du formulaire de demande d'autorisation du MDDELCC.

Dans le cadre de ce nouveau développement, une nouvelle rue doit être construite. En vertu de l'article 32 de la LQE, dans le cadre de la demande d'autorisation au MDDELCC, certains documents sont nécessaires pour l'obtention du certificat d'autorisation.

Dans le cadre de cette demande d'autorisation au MDDELCC, un des documents nécessaires est une résolution de la municipalité confirmant l'engagement de celle-ci à entretenir les ouvrages construits selon les pratiques et les normes.

- Les plans de construction de la rue, des réseaux d'aqueduc sont présentement terminés et

correspondent aux normes et directives de l'Arrondissement de LaSalle et de la Ville de Montréal. Dans le cadre des travaux et afin de répondre aux exigences du MDDELCC, certaines infrastructures sont nécessaires et doivent être entretenus régulièrement.

L'entretien des conduites et des vannes doit être fait pour maintenir le bon fonctionnement, et offrir le service aux résidants.

L'entretien peut être fait par les cols bleus et les coûts sont inclus dans les budgets de la main d'œuvre de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

L'entente sur les infrastructures est en rédaction et devra être approuvée par le conseil sous peu.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-03-23

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1227405001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA17 200679 afin de modifier l'emplacement visé du projet de verdissement d'emprise de ligne aérienne de transport d'électricité dans le cadre de l'Entente de collaboration sur le verdissement entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal.

D'amender la résolution CA17 200679 afin de remplacer le tronçon initial du boulevard Champlain entre le boulevard Bishop-Power et la rue Gagné visé dans le cadre de l'Entente de collaboration sur le verdissement entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal pour le projet de l'aménagement de la piste cyclable par le tronçon du boulevard Champlain entre la rue Gérald (Limite Verdun) et la 3e Avenue.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-30 15:53

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227405001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA17 200679 afin de modifier l'emplacement visé du projet de verdissement d'emprise de ligne aérienne de transport d'électricité dans le cadre de l'Entente de collaboration sur le verdissement entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance extraordinaire du 23 mars 2015, le comité exécutif de la Ville de Montréal a approuvé le projet de lettre d'entente entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour soutenir les initiatives de verdissement dans le cadre d'un projet de Plan d'action canopée, couvrant la période du 20 mars 2015 au 20 mars 2017 tout en mandatant le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour gérer la mise en œuvre de l'entente. Cette collaboration a été reconduite et l'arrondissement de LaSalle a été invité à participer à cette deuxième phase en juillet 2017.

Le 15 janvier 2018, le conseil d'arrondissement a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le cadre de l'Entente de collaboration sur le verdissement entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal pour le projet de l'aménagement de la piste cyclable du boulevard Champlain entre le boulevard Bishop-Power et la rue Gagné. L'aménagement proposé visait à rendre le milieu plus convivial pour les citoyens et était conforme aux exigences techniques d'Hydro-Québec.

Le 29 janvier 2018, l'Arrondissement a reçu la confirmation du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à l'effet que les arrondissement ayant déposé un projet bénéficieraient d'une aide financière de 152 000 \$.

En 2022, la section initialement proposée en 2017 et qui entourait la piste cyclable au nord du boulevard Champlain, le long du canal de l'aqueduc entre l'avenue Bishop-Power et la rue Gagné, ne s'inscrit plus dans la vision globale du réaménagement des abords de canal de l'Aqueduc.

Un réaménagement complet de la piste cyclable existante du canal de l'aqueduc sur plusieurs

phases est amorcé (de la limite de Verdun au boulevard LaSalle). L'arrondissement a reçu un financement du SUM pour 2022 afin de faire la réfection de la piste cyclable pour les travaux d'un premier tronçon situé sur le long du boulevard Champlain entre la rue Gérald (limite avec Verdun) et la 3e Avenue. Le projet de verdissement doit donc être revu afin de s'arrimer avec les futures phases de travaux reliées à la réfection de la piste cyclable.

Il est donc proposer de remplacer le tronçon préalablement identifié par un nouveau tronçon sur le boulevard Champlain entre la rue Gérald (Limite Verdun) et la 3e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 200679 - Autoriser la Directrice des travaux publics à présenter au Directeur Gestion de parcs et biodiversité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal une demande de soutien financier pour un projet de verdissement d'emprise de ligne aérienne de transport d'électricité dans le cadre de l'Entente de collaboration sur le verdissement entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal. Autoriser la Directrice des travaux publics à signer tout engagement relatif à cette demande.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2022-03-30



Dossier # : 1217551025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et autoriser une dépense maximale de 221 696 \$, incluant toutes les taxes applicables, à cette fin.

D'autoriser l'entente à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 221 696 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-30 12:31

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1217551025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et autoriser une dépense maximale de 221 696 \$, incluant toutes les taxes applicables, à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Héritage Laurentien est un organisme avec lequel de nombreux partenariats ont été réalisés par le passé. Héritage Laurentien effectue, selon les descriptions à l'annexe 3 de la présente convention, l'entretien écologique du parc des Rapides, incluant les jetées est et ouest, et assure la présence d'une patrouille de conservation pour sensibiliser les visiteurs à l'environnement. L'arrondissement octroie un contrat d'entretien et de sensibilisation à l'organisme depuis 2002.

Les citoyens et autres visiteurs démontrent un intérêt marqué pour le parc des Rapides. Héritage Laurentien s'assure d'informer les usagers de la vocation du parc et de sensibiliser les passants aux conditions particulières de ce dernier, par le biais d'un programme d'activités de sensibilisation. Pour favoriser l'équilibre écologique du parc, il est primordial de maintenir la diversité biologique et l'intégrité écologique.

La saison 2021 au parc des Rapides a été tout comme en 2020 marquée par la gestion de la COVID-19. L'équipe de naturalistes et patrouilleurs ont appliqué les mesures sanitaires en place du 1^{er} avril jusqu'à la fin octobre. On dénombre 4 580 interventions d'application réglementaire auprès des citoyens et 9 496 transmissions de connaissance sur le milieu. L'équipe d'entretien a participé à différents mandats dont le contrôle des espèces exotiques envahissantes, l'inventaire des végétaux et l'évaluation des besoins.

Plusieurs tâches ont été accomplies dont:

- Désherbage, rabattage, sarclage des vivaces;
- Taille des arbres et arbustes;
- Amendement du sol, plantations, arrosages des végétaux;
- Tonte et entretien de la pelouse et finalement l'encadrement des jardiniers dans les jardins communautaires de LaSalle qui ont été comptabilisés dans le volet « relation avec le milieu ».

L'organisme a adressé une demande à l'arrondissement de LaSalle pour une majoration de 3 % pour la gestion écologique du parc des Rapides pour 2022, afin de pallier la hausse des dépenses matérielles de l'organisme et l'augmentation et de l'inflation ainsi que l'Indice des

prix à la consommation (l'IPC). L'organisme a fait l'acquisition en 2021 d'un véhicule de travail électrique sous crédit-bail de 4 ans. De plus, dans le contexte actuel de pénurie de main-d'oeuvre, l'organisme connaît des difficultés importantes de rétention du personnel dans certains postes clés dont les salaires offerts sont nettement inférieurs à la moyenne. C'est notamment le cas pour les emplois spécialisés tels que les biologistes et les horticulteurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0093 (1217551002) - 6 avril 2021 : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 213 800 \$, incluant toutes les taxes applicables, à cette fin.

CA20 20 0094 (1207551004) - 2 mars 2020 : D'accepter la convention intervenue entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour la gestion écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 211 676,11 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

CA19 50 0054 (1197551003) - 4 février 2019 : D'accepter la convention intervenue entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour la gestion écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 209 556 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

DESCRIPTION

Une somme de 221 696 \$ toutes taxes incluses sera versée à Héritage Laurentien selon les conditions de versement au protocole.

Héritage Laurentien effectue l'entretien du parc des Rapides, jetées est et ouest, la surveillance (sensibilisation et patrouille) et la veille écologique. Il doit produire les rapports exigés dans la convention, selon les spécifications des annexes 2 et 3 qui sont précisées dans les points suivants :

- I. Durée de l'entente
- II. Respect des lois
- III. Santé et sécurité au travail
- IV. Obligations de l'organisme
- V. Le personnel
- VI. Surveillance du parc des Rapides, jetées est et ouest
- VII. Veille écologique
- VIII. Entretien du parc des Rapides, jetées est et ouest
 - Entretien des plates-bandes horticoles une (1) fois aux dix (10) jours
 - Entretien des plates-bandes de naturalisation une (1) fois au dix (10) jours
 - Entretien général et nettoyage
 - Rapports
- IX. Programmation

S'assurer que le programme d'activités correspond en tout point au programme décrit dans la présente convention.

Prendre les mesures requises pour assurer la sécurité des usagers lorsqu'il y a un bris d'équipement et aviser l'arrondissement sans délai.

S'assurer que l'attitude de l'ensemble de son personnel soit professionnelle face au personnel de l'arrondissement et au public.

L'organisme est tenu de déclarer à l'arrondissement tout accident survenu sur le site des

activités; il se doit d'observer les normes relatives à la protection des salariés sur les sites de travail publiées par le ministère du Travail et de la main d'œuvre du Québec.

L'organisme devra déposer la liste des équipements en location aux citoyens ainsi que la liste de tarification pour approbation par l'arrondissement.

JUSTIFICATION

À la suite des aménagements réalisés sur les deux jetées au parc des Rapides en 2000 et 2001, des travaux d'entretien et une surveillance accrue s'imposaient. Héritage Laurentien effectuait déjà de la sensibilisation auprès du public ces dernières années et a présenté de nombreuses demandes de financement auprès de diverses instances qui ont rendu possible la réalisation de certains aménagements, ce qui permet aux usagers de se prévaloir d'un parc riche en biodiversité. Le personnel d'Héritage Laurentien présent dans le parc permet aussi à la clientèle d'adopter des comportements écoresponsables.

La sensibilisation et les patrouilles (surveillances) du parc des Rapides sont effectuées selon l'horaire ci-dessous :

Du 1 janvier au 2 avril 2022	12 heures / semaine		Déneigement, entretien et surveillance
Les fins de semaine: Du 3 avril au 7 mai 2022	7 jours / semaine	10 h à 18 h	Volet patrouille et sensibilisation. sans ouverture et sans fermeture du parc
La semaine: Du 17 avril au 7 mai 2022	7 jours / semaine	10 h à 18 h	Volet patrouille et sensibilisation. sans ouverture et sans fermeture du parc
Haute saison: 8 mai au 17 septembre 2022	7 jours / semaine	7 h à 21 h	Volet patrouille et sensibilisation avec ouverture et fermeture du parc
Fin de saison: 18 septembre au 22 octobre 2022	7 jours / semaine	10 h à 18 h	Volet patrouille et sensibilisation sans ouverture et sans fermeture du parc
Saison hivernale: Du 23 octobre au 31 décembre 2022	12 heures / semaine		Déneigement, entretien et surveillance

Cet organisme dispose d'une expertise dans le domaine de l'environnement. Il apparaissait donc tout désigné comme partenaire de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette activité est financée à même le budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social / Planification et gestion des parcs et des espaces verts.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et de ses engagements en changements climatiques, soit : *#2 Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts de la présence de Héritage Laurentien sur le terrain sont nombreux. Entre autres, la présence permet d'établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité, de sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité afin de l'inciter à agir pour sa préservation et de renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Réalisation du mandat en conformité avec les mesures de la Direction régionale de santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement soutient les efforts de diffusion des activités du parc des Rapides par Héritage Laurentien. Le parc, faisant partie du réseau des Grands parcs de Montréal, profite de la promotion faite par la Ville de son réseau.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la Loi sur les cités et villes, article # 573.3 paragraphe 2.1, les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat : 2.1° dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services autres que des services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-03-22

Linda RENÉ
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
DIRECTEUR Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1227769001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 800 \$ à l'organisme «L'Avant-Scène de LaSalle» pour la réalisation de décors pour la pièce «Du bon monde», présentée au Théâtre du Grand Sault du 5 au 8 mai 2022, dans le cadre du programme « Soutien à la création et production artistique » de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires.

Accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation de décors pour la pièce: «Du bon monde», présentée au Théâtre du Grand Sault du 5 au 8 mai 2022, dans le cadre du programme «Soutien à la création et production artistique» de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.
Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-24 15:46

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227769001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 800 \$ à l'organisme «L'Avant-Scène de LaSalle» pour la réalisation de décors pour la pièce «Du bon monde», présentée au Théâtre du Grand Sault du 5 au 8 mai 2022, dans le cadre du programme « Soutien à la création et production artistique » de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle croit en la culture comme facteur de développement social, économique et urbain. Celui-ci veut encourager la planification et la consolidation d'actions en matière de culture pour les citoyennes et citoyens de son territoire. En ce sens, depuis plusieurs années, «l'Avant-Scène de LaSalle» réalise et présente des pièces de théâtre amateur par et pour les citoyens de l'arrondissement de LaSalle. La troupe produit annuellement deux pièces de théâtre, conformément au calendrier élaboré par l'arrondissement en collaboration avec le Centre Culturel et Communautaire Henri-Lemieux. L'Avant-Scène de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* et respecte les conditions de cette politique.

Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 2 100 \$ pour soutenir la réalisation de la pièce « Le bon monde » de la troupe de théâtre de l'organisme culturel « l'Avant-Scène de LaSalle ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0483 (1218823008) - 13 décembre 2021 : D'accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation de décors pour la pièce « Un Graffiti », présentée au Théâtre du Grand Sault du 20 au 23 janvier 2022, dans le cadre du programme « soutien à la création et production artistique » de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de

commanditaires.

CA19 20 0553 (1195986016) - 9 décembre 2019 : D'accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation de décors pour la pièce « Starshit », présentée au Théâtre du Grand Sault du 28 novembre au 1^{er} décembre 2019, dans le cadre du programme 3 : soutien à la création et production artistique. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

CA19 20 0272 (1195986006) - 3 juin 2019 : D'accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle conformément à la Politique de soutien pour la réalisation de décors et d'accessoires pour la pièce « Albertine en cinq temps » présentée au Théâtre du Grand Sault du 8 au 12 mai 2019. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

DESCRIPTION

La *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* prévoit dans son volet 6.2, des programmes de soutien dans le domaine des arts. Le programme 3 : soutien à la création et production artistique permet aux organismes d'augmenter la qualité de production des divers groupes qui retiennent les services de personnes-ressources ponctuelles pour enrichir leurs connaissances et leur mise en application des diverses étapes de production.

JUSTIFICATION

Le projet de l'organisme est admissible au programme 3 : « Soutien à la création et production artistique », et le montant demandé respecte le maximum de 60 % du budget admissible du projet.

Cette production participe également au soutien à la vitalité culturelle et à la créativité montréalaise, en assurant la pérennité de la pratique des artistes, créateurs et travailleurs culturels sur le territoire. Cette production permettra de susciter la participation citoyenne.

La contribution financière accordée permettra de réaliser une pièce de théâtre qui bénéficiera directement à la population locale. Celle-ci aura également un effet de levier sur la bonification de l'accessibilité de l'offre de services.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 1 800 \$, toutes taxes incluses, provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la culture de la Division de la culture, du développement social et des événements publics, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

La contribution financière de 300 \$, toutes taxes incluses, est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'Avant-Scène est une troupe de théâtre amateur très active à l'arrondissement et ouverte à tous les citoyens désirant pratiquer le théâtre. L'accompagnement professionnel dans la réalisation des décors est un aspect important à la réussite de leur pièce de théâtre. L'absence de contribution financière empêcherait la réalisation du projet déposé, laquelle aura un impact négatif sur l'offre d'activités locales. Advenant un report ou un refus de la décision du conseil d'arrondissement, certaines activités pourraient se voir annulées, ce qui aurait un impact direct sur la population de LaSalle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Pendant la période de pandémie de la COVID-19, des mesures de protection du public et des employés seront mises en place en fonction des recommandations émises par la Direction régionale de santé publique. Dans ce même contexte de crise sanitaire, il est possible que l'évolution de la situation oblige la modification du projet déposé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement de l'octroi financier selon les modalités.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Soledad MALKASSOFF
agent(e) de développement culturel

Linda RENÉ
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1225212008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 1 500 \$ plus taxes à la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal (CCISOM), pour l'organisation de la 10e édition du Gala UNIO le 17 mai 2022.

D'accorder un soutien financier de 1 500 \$ plus taxes à la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal (CCISOM) pour l'organisation de la 10e édition du Gala UNIO le 17 mai 2022.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-28 17:41

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1225212008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 1 500 \$ plus taxes à la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal (CCISOM), pour l'organisation de la 10e édition du Gala UNIO le 17 mai 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Afin de mener à bien ses activités, la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal sollicite l'appui de ses partenaires désirant profiter de la visibilité associée à son gala annuel. La 10e édition du Gala UNIO aura lieu le 17 mai 2022 au Théâtre Desjardins de LaSalle.

Événement d'envergure de la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal (CCISOM), le Gala UNIO vise à réunir la communauté d'affaires de son territoire, afin de célébrer les entreprises, les commerces, les organismes, les entrepreneurs, les industries et les individus qui contribuent, chacun à leur façon, au développement économique et social. Les lauréats de l'édition 10e anniversaire seront dévoilés lors d'une soirée le 17 mai 2022, au théâtre Desjardins.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 19 20 0389 : Accorder un soutien financier de 1 000 \$, plus taxes, à la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal (CCISOM), pour l'organisation de la 7e édition du Gala UNIO le 20 novembre 2019.

DESCRIPTION

Cet événement d'envergure de la CCISOM, le Gala UNIO vise à réunir la communauté d'affaires du Grand Sud-Ouest de Montréal afin de célébrer l'excellence et accroître le sentiment d'appartenance à un territoire en pleine effervescence et porteur d'un pan de l'histoire du développement économique et de l'industrialisation de la région métropolitaine.

La CCISOM est un organisme à but non lucratif de proximité au service du développement économique du territoire qu'elle couvre (7 arrondissements de Montréal et 4 villes liées). En tant qu'OBNL, elle doit toujours innover pour trouver des sources de financement pour maintenir ses activités. Le Gala UNIO est l'événement qui lui permet de financer le plus ses activités en plus de reconnaître les entreprises, organismes et individus qui enrichissent son territoire.

En échange de son soutien financier, l'arrondissement de LaSalle obtient :

- 2 laissez-passer pour l'événement
- Le logo de l'arrondissement dans le programme de la soirée
- Mention de notre soutien dans le discours d'ouverture
- Remerciement sur les plateformes à la suite de l'événement

JUSTIFICATION

L'organisation d'un tel événement ne pourrait avoir lieu sans l'aide financière de partenaires et commanditaires. En effet, nous croyons qu'il est de mise que l'arrondissement soit présent à cet événement qui permet de reconnaître l'excellence des affaires d'un territoire qui ne cesse de voir son économie évoluer à une vitesse considérable, grâce entre autres, aux services offerts par celle-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.
Demande d'achat numéro 721845.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2022-03-25

**Dossier # : 1229309009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de tenir des processions les 15 avril 2022 et 29 mai 2022, et d'organiser une fête paroissiale le 29 mai 2022 au parc Ouellette. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation d'un programme souvenir. Autoriser l'organisme à vendre des rameaux le 10 avril 2022 et des fleurs le 8 mai 2022, et à tenir une loterie et vendre des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec lors de la fête paroissiale.

De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de tenir une procession le 15 avril 2022, d'organiser une fête paroissiale le 29 mai 2022 au parc Ouellette et de tenir une autre procession le dimanche 29 mai 2022.

D'autoriser la paroisse, à l'occasion de la fête paroissiale, à vendre de la nourriture, à tenir des jeux de tombola et manèges et à vendre des boissons alcoolisées moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les organisateurs devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures et de respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser la paroisse à tenir une loterie pour le paiement de certains travaux reliés à l'église moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

D'accorder la permission de vendre des rameaux le dimanche 10 avril 2022 à l'occasion du dimanche des Rameaux et de vendre des roses le dimanche 8 mai 2022 à l'occasion de la fête des Mères.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

La paroisse devra respecter toutes les normes prescrites par le Services incendies de

Montréal.

La paroisse devra s'engager à respecter toutes les mesures sanitaires et la distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue des événements.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-24 15:48

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229309009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de tenir des processions les 15 avril 2022 et 29 mai 2022, et d'organiser une fête paroissiale le 29 mai 2022 au parc Ouellette. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation d'un programme souvenir. Autoriser l'organisme à vendre des rameaux le 10 avril 2022 et des fleurs le 8 mai 2022, et à tenir une loterie et vendre des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec lors de la fête paroissiale.

CONTENU

CONTEXTE

Permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de tenir des processions les 15 avril 2022 et 29 mai 2022, et d'organiser une fête paroissiale le 29 mai 2022 au parc Ouellette. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation d'un programme souvenir. Autoriser l'organisme à vendre des rameaux le 10 avril 2022 et des fleurs le 8 mai 2022, et à tenir une loterie et vendre des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec lors de la fête paroissiale.

La paroisse Madre dei Cristiani a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation des événements suivants :

- Vente de rameaux, le dimanche 10 avril 2022
- Procession du Vendredi saint, le vendredi 15 avril 2022
- Vente de roses à l'occasion de la fête des Mères, le dimanche 8 mai 2022
- Procession, le dimanche 29 mai 2022
- Fête paroissiale dans le parc Ouellette, le dimanche 29 mai 2022

La paroisse Madre dei Cristiani a également fait une demande de contribution financière de 300 \$ pour la réalisation d'un programme souvenir pour la fête paroissiale.

Le conseil autorise une dérogation :

- au Règlement 2030 relatif à la sécurité publique, article 287 – Parade et procession;
- au Règlement 1878 concernant la sollicitation ou la cueillette publique pour fins charitables ou autres et la mendicité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0154 (1194629004) - 1er avril 2019 : De permettre à la paroisse Madre dei

Cristiani de tenir une procession le 19 avril 2019, d'organiser une fête paroissiale les 25 et 26 mai 2019 au parc Ouellette et de tenir une autre procession le dimanche 26 mai 2019. D'autoriser la paroisse, à l'occasion de la fête paroissiale, à vendre de la nourriture, à tenir des jeux de tombola et manèges et à vendre des boissons alcoolisées moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les organisateurs devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures et respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'Arrondissement de LaSalle. D'autoriser la paroisse à tenir une loterie pour le paiement de certains travaux reliés à l'église moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. D'accorder la permission de vendre des rameaux le dimanche 14 avril 2019 à l'occasion du dimanche des Rameaux et de vendre des roses le dimanche 12 mai 2019 à l'occasion de la fête des Mères.

CA18 20 0140 (1186818029) - 5 avril 2018 : De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani d'organiser une fête paroissiale les 26 et 27 mai 2018 de 11 h à 22 h sur la rue Thierry, entre les rues Turley et Tétrault, et de tenir une procession le dimanche 27 mai 2018 à 15 h. La procession empruntera les rues suivantes: Thierry, Denise, Anita, Moreau, Chouinard, Hébert, Bernie, Robert, Lefebvre, Giguère, Lefebvre et église. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs. D'autoriser la paroisse à tenir une loterie pour le paiement de certains travaux reliés à l'église moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

CA17 20 0194 (1176818023) - 3 avril 2017 : De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani d'organiser une fête paroissiale les 27 et 28 mai 2017 de 11 h à 22 h sur la rue Thierry, entre les rues Denise et Verdi, et de tenir une procession le dimanche 28 mai 2017 à 15 h. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs. D'autoriser la paroisse à tenir une loterie pour le paiement de certains travaux reliés à l'église moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

DESCRIPTION

La paroisse Madre dei Cristiani demande la permission pour vendre des rameaux le dimanche 10 avril 2022 en face de l'église, à l'occasion du dimanche des Rameaux. La paroisse désire organiser une procession lors du Vendredi saint, le 15 avril 2022 à partir de 19 h. Le point de départ se fera au 1600 rue Thierry, pour ensuite emprunter les rues Serge, Moreau, Chouinard, Thierry, Daigneault, Jean Brillon, Bernie, Robert, et Serre pour se terminer au parc Ouellette.

La paroisse souhaite obtenir la permission pour vendre des roses le dimanche 8 mai 2022 à l'occasion de la fête des Mères.

La paroisse désire réalisée une messe et une fête paroissiale le dimanche 29 mai 2022 dans le parc Ouellet. Lors de la fête, la paroisse souhaite vendre des boissons alcooliques et tenir une loterie moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et vendre de la nourriture, afin de soutenir le paiement de certains travaux reliés à l'église. Elle souhaite également installer des manèges et vendre de la nourriture.

Les organisateurs devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit vendue ou servie à des personnes mineures et devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle.

Avant la tenue de la fête paroissiale, la paroisse désire organiser une procession à partir de 10 h. Le point de départ se fera au 1600 rue Thierry, pour ensuite emprunter les rues Serge, Moreau, Chouinard, Thierry, Daigneault, Jean Brillon, Bernie, Robert, et Serre pour se terminer au parc Ouellette.

Une contribution financière de 300 \$ est demandée pour la réalisation d'un programme souvenir pour la fête paroissiale. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

La paroisse devra respecter toutes les normes prescrites par le Service des incendies de Montréal.

La paroisse devra s'engager à respecter toutes les mesures sanitaires et la distanciation recommandées par la santé publique lors de la tenue des événements.

JUSTIFICATION

La paroisse organise depuis plusieurs années les processions et la fête paroissiale dont les profits servent à soutenir financièrement l'église. La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens. L'autorisation de permettre la vente de roses et de rameaux pour autofinancer leurs activités est requise.

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement verse une gratuité estimée à 2 900 \$ principalement pour des équipements comme des tables, des chaises, des équipements de sonorisation avec technicien, estrade, etc.

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La paroisse s'engage à respecter toutes les mesures sanitaires et la distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue des événements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la
conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise
POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie S BERTRAND, LaSalle
Pierre DUPUIS, LaSalle
Nasser AWAD SHKEMY, LaSalle
Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvain JALBERT, 23 mars 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-03-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
loisirs et dév. social



Dossier # : 1227551003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation du programme Éco-quartier pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023 et accorder une contribution de 262 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, à cette fin.

D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation du programme Éco-quartier pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 et accorder une contribution de 262 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-30 12:30

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227551003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation du programme Éco-quartier pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023 et accorder une contribution de 262 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 1995 par la Ville de Montréal, le programme d'action environnementale Éco-quartier vise l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Chaque quartier ayant sa réalité propre, le programme Éco-quartier repose sur la connaissance des besoins et la prise en charge locale des solutions. Le programme Éco-quartier s'inscrit dans les orientations stratégiques et les aspirations identifiées dans la planification stratégique 2018-2024 de l'arrondissement de LaSalle.

Les conseils d'arrondissement de la Ville confient ainsi à des organismes à but non lucratif le mandat de planifier et de réaliser dans leurs quartiers respectifs des activités de sensibilisation à l'environnement dans une perspective de développement durable.

La mise en place d'un bureau dédié exclusivement à l'environnement désigné « Éco-quartier LaSalle » est un moyen efficace pour sensibiliser les citoyens de l'arrondissement. Le programme de l'Éco-quartier repose sur cinq (5) volets :

- L'interaction avec les citoyens;
- L'embellissement et le verdissement;
- La gestion des matières résiduelles;
- La vie de quartier;
- L'éducation à l'environnement.

Depuis 2017, l'arrondissement de LaSalle confie la réalisation du programme Éco-quartier à Héritage Laurentien. L'organisme a adressé une demande de majoration de la contribution financière afin de tenir compte de la hausse des dépenses matérielles de l'organisme, l'augmentation de l'inflation ainsi que celle de l'indice des prix à la consommation (l'IPC). Cela équivaut à une première majoration depuis 2017, passant de 126 000 \$ à 131 000 \$ par année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0218 (1207551016) - 8 juin 2020 : Autoriser la signature de l'addenda à l'entente conclue entre l'arrondissement de LaSalle et Héritage Laurentien afin de tenir

compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 sur la réalisation du programme Éco-Quartier et le maintien de la contribution financière accordée par la résolution CA19 20 0111.

CA19 20 0111 (1197551004) - 4 mars 2019 : Conclure une convention entre la Ville de Montréal, arrondissement LaSalle et Héritage Laurentien, personne morale sans but lucratif, au montant de 378 000 \$ taxes incluses pour la réalisation du programme Éco-Quartier pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021.

CA17 20 0071 (1176818006) - 6 février 2017 : De conclure une convention entre la Ville de Montréal, arrondissement LaSalle et Héritage Laurentien, personne morale sans but lucratif, au montant de 378 000 \$ taxes incluses pour la réalisation du programme Éco-Quartier pour la période du 13 février 2017 au 31 décembre 2018.

DESCRIPTION

Héritage Laurentien est un organisme à but non lucratif proposant une approche de l'environnement et du développement durable basée sur la concertation et la collaboration entre les acteurs du milieu. L'organisme fait notamment partie de l'Alliance de l'Arbre et siège au comité de développement durable de LaSalle et il est partenaire de l'arrondissement depuis 1994.

Héritage Laurentien assume le mandat de gestion écologique du parc des Rapides depuis plus de 20 ans.

L'arrondissement souhaite qu' Héritage Laurentien poursuive le mandat d'Éco-quartier sur le territoire de l'arrondissement LaSalle, comprenant notamment des services professionnels en gestion des matières résiduelles, en gestion de l'environnement et l'écocivisme pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023. Une entente de gré à gré est proposée afin de permettre la poursuite des activités et l'atteinte des objectifs du plan d'action.

Le programme Éco-quartier compte 5 volets détaillés dans l'offre de service jointe au sommaire décisionnel.

Les actions entreprises par Héritage Laurentien dans la gestion de l'éco-quartier LaSalle visent, notamment, à favoriser l'atteinte des objectifs du plan local de développement durable 2016-2020. Ce plan d'action en développement durable confirme la démarche environnementale déjà entreprise par LaSalle ces dernières années et s'applique toujours dans le contexte actuel de l'année en cours.

La mise en œuvre des actions de terrain permet d'offrir aux LaSallois un milieu de vie éco-responsable. Le plan local de développement durable 2016-2020 adopté le 18 décembre 2017 et toujours en application en date de ce jour, lie à la fois l'arrondissement, son personnel et l'ensemble des LaSallois. Ces actions sont également liées au Plan arboricole de l'arrondissement, au Plan d'action canopée de la Ville de Montréal 2012-2021 ainsi que le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.

L'arrondissement se réserve le droit de mettre un terme à l'entente avec un préavis de vingt-et-un (21) jours ouvrables. Un rapport et un plan d'action annuels seront soumis à l'arrondissement en janvier de l'année courante. Héritage Laurentien est un organisme à but non lucratif qui se joindra au regroupement des Éco-quartiers de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle souhaite protéger et améliorer la qualité de l'environnement et la qualité de vie des citoyens. Pour ce faire, il reconnaît l'importance de mettre en œuvre des actions permettant d'augmenter sa performance en matière d'environnement et de développement durable et l'information, l'éducation et la sensibilisation des citoyens sont

incontournables.

L'approche privilégiée est centrée sur la sensibilisation, l'information, l'éducation, mais surtout, sur la mobilisation et la participation directe des citoyens à des projets concrets sur le terrain.

La sensibilisation des citoyens à l'écocivisme, au verdissement et à la saine gestion des matières résiduelles est un mandat intrinsèque du programme Éco-quartier. Cela répond aux objectifs de développement durable dont l'arrondissement s'est doté, notamment, la valorisation des matières résiduelles, l'augmentation du couvert arboricole (canopée) et la réduction des îlots de chaleur (santé publique) ainsi que l'augmentation des déplacements actifs (santé physique) de ses citoyens.

Les résultats obtenus depuis la mise en place du Programme de gestion des matières résiduelles de l'arrondissement ont permis l'accroissement de l'écocivisme des citoyens du premier secteur déployé en 2016.

Il est recommandé d'approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et Héritage Laurentien pour la réalisation du programme Éco-quartier de l'arrondissement et de verser une contribution financière maximale totalisant 262 000 \$, et ce pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de pallier la hausse des dépenses matérielles de l'organisme, l'augmentation de l'inflation ainsi que celle de l'indice des prix à la consommation (l'IPC), la contribution financière est majorée, passant de 126 000 \$ à 131 000 \$ par année pour 2022 et 2023. Cette somme maximale de 262 000\$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social. La subvention sous forme de gratuités en biens et services offerts par la Ville est évaluée à 19 000 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et de ses engagements en changements climatiques, soit :

#2 Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision et #5 Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication visant les nouveaux services de collecte des résidus alimentaires est préparée par le Service des communications.

L'arrondissement de LaSalle réalisera des communications de proximité afin d'informer, le cas échéant, les citoyens de changements dans les jours de collecte.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'article 573.3 (2.1°) de la *Loi sur les cités et villes* stipule : «573.3. Les dispositions des articles 573 et 573.1 et celles d'un règlement pris en vertu des articles 573.3.0.1 ou 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat: [...]

2.1° qui est conclu avec un organisme à but non lucratif et qui est un contrat d'assurance ou un contrat pour la fourniture de services autres que ceux énumérés au paragraphe 2.3° ou que ceux en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles;

Le Règlement de gestion contractuelle est inclus dans l'offre de services.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
agent(e) de soutien - lasalle

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-03-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1227769002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de « l'Association des artistes de LaSalle » qui se tiendra du 7 au 23 avril 2022. Verser une contribution financière de 400 \$ incluant toutes les taxes si applicables, pour l'attribution des trois mentions aux oeuvres primées lors de cet événement.

D'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 7 au 23 avril 2022. De verser une contribution financière de 400 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour l'attribution de trois mentions aux oeuvres primées lors de cet événement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-24 15:38

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227769002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de « l'Association des artistes de LaSalle » qui se tiendra du 7 au 23 avril 2022. Verser une contribution financière de 400 \$ incluant toutes les taxes si applicables, pour l'attribution des trois mentions aux oeuvres primées lors de cet événement.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle veut encourager la planification et la consolidation d'actions des organismes culturels de son territoire. En ce sens, l'Association des artistes de LaSalle a déposé une demande écrite au conseil voulant que l'arrondissement confirme sa participation au Salon du printemps par l'achat d'oeuvres et la remise de mentions à des oeuvres exposées.

Habituellement, l'arrondissement se porte acquéreur d'une ou de deux oeuvres exposées lors de cet événement. Cette exposition regroupe des oeuvres, sélectionnées par un jury externe, des membres de l'association.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0107 (1197551006) - 4 mars 2019: Autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 25 avril au 11 mai 2019. Verser une contribution financière de 150 \$ pour l'attribution de trois mentions de 50 \$ chacune aux oeuvres primées lors de cet événement.
CA18 20 0141 (1186818037) - 3 avril 2018 : D'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 12 au 28 avril 2018. Verser une contribution financière de 150 \$ pour l'attribution de trois mentions de 50 \$ chacune aux oeuvres primées lors de cet événement.

CA17 20 0183 (1176818028) - 3 avril 2017 : D'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 6 au 22 avril 2017. Verser une contribution financière de 150 \$ pour l'attribution de trois mentions de 50 \$ chacune aux oeuvres primées lors de cet événement.

DESCRIPTION

L'événement annuel « Salon du Printemps » de l'Association des artistes de LaSalle » aura lieu du 7 au 23 avril 2022. En soutien au travail de création des membres de cette association, il est demandé d'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres ainsi que de verser une contribution financière de 400 \$ pour l'attribution de trois mentions aux oeuvres primées lors de l'événement.

JUSTIFICATION

L'achat d'oeuvres par l'arrondissement de LaSalle et la remise de prix à une ou des oeuvres primées sont perçus comme des actes de mécénat, un encouragement et une reconnaissance du travail exécuté par les artistes et leur association. L'événement contribue également au soutien à la vitalité culturelle et à la créativité montréalaise, en assurant la pérennité de la pratique des artistes, créateurs et travailleurs culturels sur le territoire. Celui-ci permettra de susciter la participation citoyenne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 1000 \$ est financée comme suit :

- un montant maximal de 500 \$ en provenance des achats de biens non capitalisés du budget du conseil d'arrondissement.
- un montant maximal de 100 \$ en provenance des achats de biens non capitalisés du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.
- un montant maximal de 400 \$ en provenance des contributions à d'autres organismes du budget du conseil d'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Pendant la période de pandémie de la COVID-19, des mesures de protection du public et des employés seront mises en place en fonction des recommandations émises par la Direction régionale de santé publique. Dans ce même contexte de crise sanitaire, il est possible que l'évolution de la situation oblige la modification du projet déposé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soledad MALKASSOFF
agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-03-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1229309008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel le 11 juin 2022 au parc Hayward et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

D'autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel qui aura lieu le 11 juin 2022 au parc Hayward et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Les organisateurs devront s'engager à respecter toutes les mesures sanitaires et la distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue de l'événement.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-24 15:37

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229309008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel le 11 juin 2022 au parc Hayward et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association Cornucopia du Canada a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin d'obtenir l'autorisation d'organiser son barbecue annuel et de servir des boissons alcooliques durant l'événement qui aura lieu au parc Hayward le 11 juin 2022 entre 11 h et 22 h.
 L'Association Cornucopia du Canada est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0363 (1219309001) - 30 août 2021 : Entériner la décision d'autoriser l'Association Cornucopia à tenir son barbecue annuel du 28 août 2021 et à vendre des boissons alcooliques à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux.
CA19 20 0223 (1194629007) - le 6 mai 2019 : Autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel qui aura lieu le 8 juin 2019 au parc Lefebvre. D'autoriser l'Association Cornucopia du Canada à vendre des boissons alcooliques à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

DESCRIPTION

Autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir un barbecue au parc Hayward le 11 juin 2022 entre 11 h et 22 h et à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le parc Hayward à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne sera servie ou vendue à des personnes mineures. Autoriser les dérogations réglementaires nécessaires à la tenue de l'événement.

JUSTIFICATION

L'approbation de l'arrondissement de LaSalle permet la tenue de l'événement au bénéfice de la communauté LaSalloise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les organisateurs s'engagent à respecter toutes les mesures sanitaires recommandées par la santé publique lors de la tenue de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service de boissons alcoolisées au Québec et conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.

Conformément à la politique d'utilisation des parcs et espaces verts pour les événements de l'arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nasser AWAD SHKEMY, LaSalle
Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvain JALBERT, 24 mars 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
loisirs et dév. social

**Dossier # : 1229309007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 8, 9 et 10 juillet 2022.

De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 8, 9 et 10 juillet 2022. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 15, 16 et 17 juillet 2022.

De permettre à l'organisme de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres en plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou cannette ne soit présente sur le site. Les organisateurs auront l'entière responsabilité de s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures.

De permettre la vente de nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de LaSalle.

De permettre l'installation des chapiteaux et des kiosques de ville sur le site. L'installation doit être faite par une firme spécialisée et conforme aux normes de sécurité.

De permettre l'installation des jeux gonflables sur le site. L'installation doit être faite par une firme spécialisée et conforme aux normes de sécurité.

De permettre l'utilisation d'un site d'affichage, selon les disponibilités, le tout devant être soumis pour approbation au préalable par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Afin d'amoinrir l'impact sonore sur les résidants du quartier, les organisateurs doivent s'assurer que les boîtes de son soient tournées en direction du fleuve et que le niveau du son ne soit pas abusif.

Les organisateurs sont encouragés à prendre les moyens pour amoindrir la quantité de déchets générés par le Festival en offrant la possibilité de récupération des matières

recyclables.

Les organisateurs doivent s'engager à respecter toutes les mesures sanitaires et la distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue de l'événement.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-24 15:07

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229309007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 8, 9 et 10 juillet 2022.

CONTENU

CONTEXTE

La Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal a demandé à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social l'autorisation de tenir le festival grec à la terrasse Serre les 8, 9 et 10 juillet 2022 de midi à 23 heures. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 15, 16 et 17 juillet 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0098 (1208419001) - 2 mars 2020 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 3, 4 et 5 juillet 2020. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 10, 11 et 12 juillet. De permettre à l'organisme de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De permettre la vente de nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. De permettre l'installation des chapiteaux et des kiosques de ville sur le site. De permettre l'installation des jeux gonflables sur le site. De permettre l'utilisation d'un site d'affichage, selon les disponibilités, le tout devant être soumis pour approbation au préalable par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

CA19 20 0165 (1197551011) - 1^{er} avril 2019 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 5, 6 et 7 juillet 2018. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 12, 13 et 14 juillet. De permettre à l'organisme de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De permettre la vente de nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. De permettre l'installation des chapiteaux et des kiosques de ville sur le site. De permettre l'utilisation d'un site d'affichage, selon les disponibilités, le tout devant être soumis pour approbation au préalable par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

CA18 20 0146 (1186818031) - 3 avril 2018 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 6, 7 et 8 juillet 2018. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 13, 14 et 15

juillet. De permettre à l'organisme de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De permettre la vente de nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments.

DESCRIPTION

Permission accordée à la Communauté grecque :

- de tenir le festival grec au parc des Rapides, section de la terrasse Serre, les 8, 9 et 10 juillet 2022, de midi à 23 heures. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 15, 16 et 17 juillet 2022;
- de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres en plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou cannette ne soit présente sur le site. Les organisateurs auront l'entière responsabilité de s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures;
- de vendre de la nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Nous encourageons l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de LaSalle;
- d'installer des chapiteaux et des kiosques de ville sur le site. L'installation doit être faite par une firme spécialisée et conforme aux normes de sécurité;
- d'installer des jeux gonflables sur le site. L'installation doit être faite par une firme spécialisée et conforme aux normes de sécurité;
- d'utiliser un site d'affichage, selon les disponibilités, le tout devant être soumis pour approbation au préalable par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs;
- afin d'amoindrir l'impact sonore sur les résidents du quartier, les organisateurs doivent s'assurer que les boîtes de son sont tournées en direction du fleuve et que le niveau sonore ne soit pas abusif;
- les organisateurs sont encouragés à prendre les moyens pour amoindrir la quantité de déchets générés par le Festival en offrant la possibilité de récupération des matières recyclables;
- les organisateurs doivent s'engager à respecter toutes les mesures sanitaires et la distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue de l'événement.

JUSTIFICATION

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un soutien en services d'une valeur de 2100 \$ est accordé à l'organisme par l'arrondissement de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les organisateurs s'engagent à respecter toutes les mesures sanitaires et la distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service des boissons alcoolisées au Québec.

Conformément à la politique d'utilisation des parcs et espaces verts pour les événements de l'Arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre DUPUIS, LaSalle

Nasser AWAD SHKEMY, LaSalle

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvain JALBERT, 24 mars 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-03-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
loisirs et dév. social



Dossier # : 1229002002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un camion de rue de restauration pour un événement de reconnaissance pour le personnel de l'Hôpital LaSalle pour souligner les deux ans de la pandémie au 8585, terrasse Champlain qui a eu lieu le 24 mars 2022.

D'autoriser un camion de rue de restauration pour un événement de reconnaissance pour le personnel de l'Hôpital LaSalle pour souligner les deux ans de la pandémie au 8585, terrasse Champlain, le 24 mars 2022.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2022-03-24 15:08

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229002002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un camion de rue de restauration pour un événement de reconnaissance pour le personnel de l'Hôpital LaSalle pour souligner les deux ans de la pandémie au 8585, terrasse Champlain qui a eu lieu le 24 mars 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

La Fondation de l'hôpital de LaSalle a demandé l'autorisation d'organiser un événement de reconnaissance du personnel le 24 mars de 11 h à 15 h au 8585, terrasse Champlain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Autoriser un camion de rue de restauration dans le stationnement de l'Hôpital dans le cadre d'un événement de reconnaissance pour le personnel de l'Hôpital LaSalle dans le but de souligner les deux ans de la pandémie. Le camion est arrivé la veille, soit le 23 mars 2022.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MONTPETIT
chef(fe) de division - ameliorations urbaines et
qualite du milieu (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-03-23



Dossier # : 1229002001

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser Sports Experts à installer un petit chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon du 8 au 21 août 2022

D'autoriser le magasin Sports Experts à installer un petit chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon, et ce, du 8 au 21 août 2022.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2022-03-24 15:39

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229002001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Sports Experts à installer un petit chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon du 8 au 21 août 2022

CONTENU**CONTEXTE**

Le magasin Sports Experts souhaite une approbation pour installer un petit chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon au mois d'août 2022 afin d'effectuer une vente sous la tente dans le respect des mesures sanitaires. La directrice du Carrefour Angrignon, Mme Céline Burdet, est en faveur de ce projet. Les dates demandées sont du 8 au 21 août 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0280 en date du 12 juillet 2021

DESCRIPTION

Autoriser le magasin Sports Experts à installer un petit chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon du 8 au 21 août 2022.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MONTPETIT
chef(fe) de division - améliorations urbaines et
qualité du milieu (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-03-23



Dossier # : 1225212009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à la Fondation de l'Hôpital LaSalle de tenir un parc d'amusement au Carrefour Angrignon du 5 au 15 mai 2022 afin d'amasser des fonds pour l'hôpital.

De permettre à la Fondation de l'Hôpital LaSalle de tenir un parc d'amusement sur le terrain du Carrefour Angrignon du 5 au 15 mai 2022 inclusivement afin d'amasser des fonds pour l'hôpital, le tout exempt de frais d'utilisation d'eau. L'arrivée et le montage des manèges se feront à compter du 30 avril 2022.

La Fondation devra respecter les conditions suivantes :

1. Fournir avant la tenue de l'événement :

- a. la preuve qu'une police d'assurance-responsabilité civile pour une couverture d'au moins 1 000 000 \$ sera en vigueur pendant toute la période de temps de l'événement ;
- b. un certificat d'ignifugation des tentes et des structures gonflables s'il y a lieu ;
- c. la liste des jeux mécaniques et leurs numéros d'immatriculation si disponible ;
- d. la preuve que la compagnie "Amusements Spectaculaires Inc." détient une licence valide d'exploitant émise par la Régie des alcools, des courses et des jeux.

2. Respecter toutes les dispositions prévues par le décret 649-91 et le règlement sur les jeux mécaniques.

3. Maintenir un espace à bureau pour les responsables de l'événement.

4. Maintenir un service de sécurité en tout temps.

5. Maintenir un service d'entretien adéquat pour garder propres les endroits où les déchets sont susceptibles de s'accumuler.

6. Maintenir dans de bonnes conditions hygiéniques des équipements sanitaires.

7. Ne permettre aucune vente et aucune consommation de boisson alcoolisée.

8. Respecter tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux en vigueur dans l'arrondissement.

9. Ne pas empiéter sur la rue et les trottoirs.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-29 08: 23

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1225212009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à la Fondation de l'Hôpital LaSalle de tenir un parc d'amusement au Carrefour Angrignon du 5 au 15 mai 2022 afin d'amasser des fonds pour l'hôpital.

CONTENU**CONTEXTE**

Demande reçue le 16 mars 2022 de la Fondation de l'Hôpital LaSalle afin d'obtenir l'autorisation de tenir un parc d'amusement au Carrefour Angrignon du 5 au 15 mai 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0164 – Permettre à la fondation de l'Hôpital LaSalle de tenir un parc d'amusement au Carrefour Angrignon du 9 au 12 mai 2019
CA18 20 0213 - Carrefour Angrignon du 10 au 13 mai 2018 et à la Place Newman du 30 mai au 3 juin 2018
CA17 20 0200 - Carrefour Angrignon du 11 au 14 mai et Place Newman du 14 au 18 juin et du 6 au 10 septembre 2017
CA16 20 0395 - Carrefour Angrignon du 14 au 18 juillet 2016

DESCRIPTION

De permettre à la Fondation de l'Hôpital LaSalle de tenir un parc d'amusement sur le terrain du Carrefour Angrignon du 5 au 15 mai 2022 inclusivement afin d'amasser des fonds pour l'hôpital, le tout exempt de frais d'utilisation d'eau. L'arrivée et le montage des manèges se feront à compter du 30 avril 2022.

La Fondation devra respecter les conditions suivantes :

1. Fournir avant la tenue de l'événement :

- la preuve qu'une police d'assurance-responsabilité civile pour une couverture d'au moins 1 000 000 \$ sera en vigueur pendant toute la période de temps de l'événement ;
- un certificat d'ignifugation des tentes et des structures gonflables s'il y a lieu ;
- la liste des jeux mécaniques et leurs numéros d'immatriculation si disponible ;
- la preuve que la compagnie "Amusements Spectaculaires Inc." détient une licence valide d'exploitant émise par la Régie des alcools, des courses et des jeux.

- Respecter toutes les dispositions prévues par le décret 649-91 et le règlement sur les jeux mécaniques.
- Maintenir un espace à bureau pour les responsables de l'événement.
- Maintenir un service de sécurité en tout temps.

5. Maintenir un service d'entretien adéquat pour garder propres les endroits où les déchets sont susceptibles de s'accumuler.
6. Maintenir dans de bonnes conditions hygiéniques des équipements sanitaires.
7. Ne permettre aucune vente et aucune consommation de boisson alcoolisée.
8. Respecter tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux en vigueur dans l'arrondissement.
9. Ne pas empiéter sur la rue et les trottoirs.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

Pierre DUPUIS
Directeur



Dossier # : 1227301008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer de nouveaux membres au comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2022.

De nommer les deux (2) nouveaux membres résidents au sein du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2022 :

Monsieur Michal Pawelczak

et agissant à titre de membre suppléant :

Monsieur Kednel François

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-25 08:57

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227301008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer de nouveaux membres au comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 2.2 du règlement LAS-0002-4, le comité consultatif d'urbanisme est composé des personnes suivantes :

1. Six (6) personnes choisies parmi les résidents de l'arrondissement et une (1) personne agissant à titre suppléant;
2. Deux (2) membres du conseil.

À la suite du départ de deux (2) des membres et à la nomination du membre suppléant à un poste permanent, deux (2) nouveaux membres se joignent au comité, soit :

- Monsieur Michal Pawelczak à titre de membre
- Monsieur Kednel François à titre de membre suppléant

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0489 - Nomination du comité consultatif d'urbanisme pour 2022

DESCRIPTION

De nommer les deux (2) nouveaux membres résidents au sein du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2022 :

Monsieur Michal Pawelczak

et agissant à titre de membre suppléant :

Monsieur Kednel François

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

En conformité avec l'article 2.2 du règlement numéro LAS-0002-4.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

Le : 2022-03-25



Dossier # : 1223035006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 février au 20 mars 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2022.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 février au 20 mars 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2022.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-24 15:02

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1223035006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 février au 20 mars 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 22 20 0080 le 7 mars 2022 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 26 janvier au 21 février 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2022

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 février au 20 mars 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2022 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2022-03-23



Dossier # : 1222363016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0153 autorisant l'aménagement d'une garderie dans le bâtiment existant situé sur le lot 1 725 135 (rue Juliette).

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 mars 2022;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 mars 2022;

Attendu qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt,

D'adopter le règlement LAS-0153 autorisant l'aménagement d'une garderie dans le bâtiment existant situé sur le lot numéro 1 725 135 (rue Juliette).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-28 17:40

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1222363016

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Adopter le règlement LAS-0153 autorisant l'aménagement d'une garderie dans le bâtiment existant situé sur le lot 1 725 135 (rue Juliette).

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane PELOQUIN
Secrétaire de direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1222363016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0153 autorisant l'aménagement d'une garderie dans le bâtiment existant situé sur le lot 1 725 135 (rue Juliette).

CONTENU**CONTEXTE**

Selon la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, un conseil d'arrondissement peut par règlement, malgré toute réglementation de zonage et aux conditions qu'il impose, permettre l'octroi de permis pour l'utilisation de terrains ou la construction, la modification ou l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie. Cette disposition de la loi permet ainsi d'autoriser l'aménagement d'une garderie sur le lot numéro 1 725 135, qui accueillera 20 poupons et 60 enfants relocalisés suite au déménagement de la garderie Les Bons Élèves située au 65, 90e Avenue.

Le projet consiste au réaménagement des locaux vacants du bâtiment existant, à la modification partielle de trois façades, à l'aménagement d'une aire de jeux au toit et à l'ajout d'un appentis permettant d'y accéder. Le stationnement sera également réaménagé en partie afin d'améliorer la circulation, l'accessibilité universelle et le verdissement du site.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le présent projet de règlement vise à :

1. Autoriser l'aménagement d'une garderie sur le lot numéro 1 725 135;
2. Soustraire la garderie à l'obligation de fournir des cases de stationnement supplémentaires sur le site;
3. Exiger l'identification de 8 cases de type débarcadère à l'usage de la garderie;
4. Exiger l'aménagement de 7 cases de stationnement sur le lot adjacent à l'usage de la garderie;
5. Soustraire la garderie à l'obligation de fournir un espace de chargement..

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Le projet permet la relocalisation des 80 enfants de la garderie Les Bons Élèves

- située au 65, 90e Avenue, dont le bâtiment fera l'objet d'une démolition;
- le projet permet de favoriser le développement de l'offre en services de garde afin d'assurer la santé, la sécurité, le développement, la réussite éducative, le bien-être et l'égalité des chances des enfants qui reçoivent ces services;
 - le projet intègre une servitude d'usage qui doit servir à assurer la pérennité des cases réservées à la garderie sur le lot voisin. Quelles que soient les interventions apportées dans le futur sur le lot 1 447 581, sept (7) cases de stationnement devront être maintenues en tout temps à proximité de la garderie à son usage exclusif

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

- Projet conforme à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chapitre S-4.1.1);
- À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-02-24

**Dossier # : 1227301007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder deux dérogations mineures pour un bâtiment communautaire situé au 1511, rue Lapierre (lot numéro 5 854 907) afin d'autoriser une enseigne rattachée au bâtiment d'un maximum de 10,33 m.c. et une enseigne détachée du bâtiment d'un maximum de 10,46 m.c., alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 2098, la superficie maximale par enseigne autorisée pour un bâtiment dont l'usage est communautaire (p1) est limitée à 6,5 m.c.

- CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un concept d'affichage commun aux nouvelles écoles du Centre de services scolaires;
- CONSIDÉRANT que l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au requérant;
- CONSIDÉRANT que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- CONSIDÉRANT que la demande ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- CONSIDÉRANT que les dérogations respectent le Plan d'urbanisme

Pour ces motifs, il est proposé d'accorder deux dérogations mineures (demande DM3003134315), pour un bâtiment communautaire situé au 1511, rue Lapierre (lot numéro 5 854 907) afin d'autoriser une enseigne rattachée au bâtiment d'un maximum de 10,33 mètres carrés et une enseigne détachée du bâtiment d'un maximum de 10,46 mètres carrés, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 2098, article 10.2.4, la superficie maximale par enseigne autorisée pour un bâtiment dont l'usage est communautaire (p1) est limitée à 6,5 mètres carrés.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-24 15:44**Signataire :**

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement

LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227301007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder deux dérogations mineures pour un bâtiment communautaire situé au 1511, rue Lapierre (lot numéro 5 854 907) afin d'autoriser une enseigne rattachée au bâtiment d'un maximum de 10,33 m.c. et une enseigne détachée du bâtiment d'un maximum de 10,46 m.c., alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 2098, la superficie maximale par enseigne autorisée pour un bâtiment dont l'usage est communautaire (p1) est limitée à 6,5 m.c.

CONTENU

CONTEXTE

La demande de dérogation mineure vise à autoriser deux enseignes dérogatoires. La demande est liée au projet de construction d'une nouvelle école secondaire adjacente au cégep André-Laurendeau autorisé le 31 août 2020 (Demande CO3002120175 - CA20 20 0341). La première enseigne est rattachée au bâtiment avec un lettrage suspendu. La signalisation est prévue sur la façade sud. Le lettrage, en aluminium, sera suspendu à partir du soffite, avec des ancrages respectant la modulation du revêtement métallique. La superficie maximale projetée est de 10,33 m² (13,5m x 0,76m). Le lettrage indiquera le nom de l'école qui sera choisi ultérieurement par le Centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys. De plus, les dimensions proposées représentent l'espace maximum prévu. Selon la toponymie retenue et le nom de l'école, l'espace utilisé réel pourrait être plus petit.

La seconde enseigne est détachée du bâtiment et localisée près de l'entrée du site. À l'occasion de l'élaboration d'une nouvelle documentation-référence pour les nouvelles écoles secondaires, une enseigne d'identification uniformisée est prévue pour l'ensemble des nouveaux établissements d'enseignement primaire et secondaire. Celle-ci à une superficie maximale de 10,46 mètres carrés (2,29m x 4,58m de haut). Les dimensions finales sont encore à valider par le Centre de services scolaires. Les dimensions pourraient être inférieures à celles-ci.

Le requérant justifie la demande de dérogation mineure par :

1. Réalité du site :
 - Besoin d'une signalisation claire sur la rue Lapierre.
 - La taille proportionnelle de l'affichage avec la façade.
 - La signalisation sur le bâtiment se trouve à l'arrière de la plantation d'arbres. Un lettrage plus petit serait difficilement visible dans cet emplacement.
2. Contexte de réalisation du projet :

- ◊ L'école secondaire à LaSalle s'inscrit dans un contexte plus large de réalisation avec des lignes directrices pour la conception et réalisation des nouvelles écoles secondaires partout au Québec.
- ◊ La superficie proposée pour l'enseigne détachée résulte des dimensions de la stèle identitaire approuvée par la Société québécoise des infrastructures (SQI) et le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (MEES) pour toutes les futures écoles.

Pour ces raisons, le requérant demande une dérogation mineure visant à autoriser une enseigne rattachée au bâtiment d'un maximum de 10,33 mètres carrés et une enseigne détachée du bâtiment d'un maximum de 10,46 mètres, alors que la superficie maximale par enseigne autorisée pour un bâtiment dont l'usage est communautaire (p1) est limitée à 6,5 m² en vertu de l'article 10.2.4 du règlement de zonage 2098.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'accorder deux dérogations mineures (demande DM3003134315), pour un bâtiment communautaire situé au 1511, rue Lapierre (lot numéro 5 854 907) afin d'autoriser une enseigne rattachée au bâtiment d'un maximum de 10,33 mètres carrés et une enseigne détachée du bâtiment d'un maximum de 10,46 mètres carrés, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 2098, article 10.2.4, la superficie maximale par enseigne autorisée pour un bâtiment dont l'usage est communautaire (p1) est limitée à 6,5 mètres carrés

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 mars 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un concept d'affichage commun aux nouvelles écoles du Centre de services scolaires;
- CONSIDÉRANT que l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au requérant;
- CONSIDÉRANT que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- CONSIDÉRANT que la demande ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- CONSIDÉRANT que les dérogations respectent le Plan d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-03-23



Dossier # : 1227301006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification du revêtement extérieur d'un bâtiment institutionnel situé au 2100, boulevard Shevchenko (lot numéro 1 451 059).

D'approuver, en vue de l'émission du permis de transformation (demande TR3003130821), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la modification du revêtement extérieur d'un bâtiment institutionnel situé au 2100, boulevard Shevchenko (lot numéro 1 451 059).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-24 15:42

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227301006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification du revêtement extérieur d'un bâtiment institutionnel situé au 2100, boulevard Shevchenko (lot numéro 1 451 059).

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise la modification d'une portion du revêtement extérieur d'un bâtiment communautaire (lieu de culte). Le projet avait fait l'objet d'une première demande de permis, laquelle avait été analysée par le CCU en mars 2020 et approuvée par le conseil d'arrondissement par la suite (CA20 20 0153). Les travaux n'ayant pas été complétés avant l'échéance du permis, une nouvelle demande a été déposée. Le parement léger existant, situé sur la façade avant, sera remplacé par un revêtement de fibrociment. Le matériau utilisé est le suivant :

- Revêtement extérieur léger, tel que le parement de fibrociment Hardieplank de James Hardie, dans la couleur Gris fer avec fini Cedarmill, ou équivalent.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 27 (Autres secteurs) du Règlement LAS-0146.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

D'approuver, en vue de l'émission du permis de transformation (demande TR3003130821), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la modification du revêtement extérieur d'un bâtiment institutionnel situé au 2100, boulevard Shevchenko (lot numéro 1 451 059).

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 mars 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- **CONSIDÉRANT** que l'intervention respecte l'expression architecturale du

- bâtiment;
- CONSIDÉRANT que l'intervention met en valeur le milieu d'insertion par un choix judicieux des matériaux et des détails architecturaux;
- CONSIDÉRANT que l'intervention propose une qualité du traitement égale ou supérieure aux bâtiments comparables situés dans le secteur;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Chapitre 27- Autres secteurs);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-03-23



Dossier # : 1227301005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre le remplacement du revêtement en façade avant du bâtiment bifamilial situé aux 20 et 22, avenue Bélanger (lot numéro 2 331 555).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003121215), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre le remplacement du revêtement en façade avant du bâtiment bifamilial situé aux 20 et 22, avenue Bélanger (lot numéro 2 331 555).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-24 15:05

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227301005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre le remplacement du revêtement en façade avant du bâtiment bifamilial situé aux 20 et 22, avenue Bélanger (lot numéro 2 331 555).

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise le remplacement du revêtement extérieur d'une portion de la façade avant d'une habitation bifamiliale. Une première demande (3001497994) visant le remplacement du revêtement extérieur sur les quatre façades avait été faite par le requérant en 2019. Cependant, les travaux ont été partiellement réalisés, seul le revêtement des façades latérales et arrière a été changé, en plus d'une portion sur la façade avant. La présente demande a donc pour objectif de finaliser les travaux sur la façade avant. Le matériau utilisé sera le même que celui proposé lors de la première demande, soit un clin métallique. Le matériau utilisé est le suivant :

- Parement léger, clin métallique Woodgrain 8" - 2000 Aluminum Siding, Gentek Canada, Slate, ou équivalent.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 27 (Autres secteurs) du Règlement LAS-0146.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003121215), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre le remplacement du revêtement en façade avant du bâtiment bifamilial situé aux 20 et 22, avenue Bélanger (lot numéro 2 331 555).

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 mars 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement proposés et les détails architecturaux sont de qualité égale ou supérieure à ceux du bâtiment d'origine;
- CONSIDÉRANT que les interventions préservent et mettent en valeur le caractère d'ensemble du secteur dans lequel la construction se trouve;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Chapitre 27 : Autres secteurs);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-03-23

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

Hugo ROUSSEAU
Directeur



Dossier # : 1227301004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement et l'ajout d'un garage au bâtiment unifamilial situé au 115, rue des Oblats (lot numéro 1 930 192).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003083535), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement et l'ajout d'un garage au bâtiment unifamilial situé au 115, rue des Oblats (lot numéro 1 930 192).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-24 15:04

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227301004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement et l'ajout d'un garage au bâtiment unifamilial situé au 115, rue des Oblats (lot numéro 1 930 192).

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise un agrandissement et le remplacement d'un abri d'auto existant par un garage rattaché sur une habitation unifamiliale de type jumelé. Ce bâtiment construit en 1956 fait partie de l'ancienne coopérative d'habitation Notre-Dame-des-Anges, un ensemble urbain d'intérêt, identifié au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Les propriétés faisant partie de cet ensemble sont construites selon un plan rectangulaire. Ces bâtiments jumelés sont sur deux étages et partagent des toitures à quatre versants. Chaque bâtiment arbore un revêtement de brique de teintes terracotta et ocre dont l'appareillage à motif diffère. Des escaliers perpendiculaires à la rue permettent d'accéder aux entrées principales, lesquelles sont surplombées par des avant-toits.

Le revêtement extérieur de l'agrandissement en cour avant et en cour arrière sera similaire à l'existant. Le revêtement extérieur du garage sera également similaire à celui déjà utilisé sur toutes les autres façades du bâtiment. Toutefois, le mur latéral gauche du garage sera pourvu de quelques insertions de brique beige, afin de créer un rappel avec cette même brique beige déjà présente sur la façade avant du bâtiment et qui est une des caractéristiques architecturales du secteur.

Les travaux de la demande visent les éléments suivants :

- agrandissement de l'entrée en cour avant;
 - ◊ remplacement de la marquise;
 - ◊ remplacement du porche;
 - ◊ ajout d'escaliers avec garde-corps et mains courantes en aluminium noir;
- remplacement de l'abri d'auto existant par un garage;
- agrandissement en cour arrière.

Les matériaux utilisés sont les suivants :

- Parement lourd, brique d'argile Trinity de Meridian Collection Canada, dans la couleur rouge, ou équivalent
- Parement lourd, brique d'argile Sunnydale de Meridian Collection Canada, dans la

couleur beige, ou équivalent

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 27 (Autres secteurs) du Règlement LAS-0146.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003083535), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement et l'ajout d'un garage au bâtiment unifamilial situé au 115, rue des Oblats (lot numéro 1 930 192).

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 mars 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que l'intervention respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- CONSIDÉRANT que l'intervention met en valeur le milieu d'insertion par un choix judicieux des matériaux et des détails architecturaux;
- CONSIDÉRANT que l'intervention propose une qualité du traitement égale ou supérieure aux bâtiments comparables situés dans le secteur;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Chapitre 27 - Autres secteurs);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-03-23



Dossier # : 1227301002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification du revêtement d'une habitation bifamiliale située aux 9473 et 9475, rue Clément (lot numéro 1 930 559)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003113496), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0146, afin de permettre la modification du revêtement d'une habitation bifamiliale située aux 9473 et 9475, rue Clément (lot numéro 1 930 559).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-24 14:55

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227301002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification du revêtement d'une habitation bifamiliale située aux 9473 et 9475, rue Clément (lot numéro 1 930 559)

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise le remplacement du revêtement extérieur sur toutes les façades d'une habitation bifamiliale. Le bâtiment concerné se trouve dans un milieu composé majoritairement de résidences bifamiliales construites principalement entre 1948 et 1960 et dont le style architectural est varié. Le revêtement extérieur existant est composé de deux clin de couleurs différentes et dont l'orientation de la pose diffère. Le matériau proposé est un clin d'aluminium texturé de couleur blanc crème pour remplacer les revêtements existants de couleur rouge et blanc.

Le matériau utilisé est le suivant :

- Parement léger, clin métallique D4 colonial aluminium, Gentek Canada, teinte Amande (no 632), ou équivalent.

Les objectifs et critères applicables au projet se retrouvent au chapitre 27 du règlement relatif aux PIIAD (autres secteurs).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003113496), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0146, afin de permettre la modification du revêtement d'une habitation bifamiliale située aux 9473 et 9475, rue Clément (lot numéro 1 930 559).

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 mars 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis, à l'unanimité, un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que l'intervention respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- CONSIDÉRANT que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le milieu résidentiel;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (autres secteurs);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

Hugo ROUSSEAU
Directeur



Dossier # : 1227301003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale située au 6, rue Airlie (lot numéro 4 523 700).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande AG3003041366), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale située au 6, rue Airlie (lot numéro 4 523 700).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-24 15:01

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227301003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale située au 6, rue Airlie (lot numéro 4 523 700).

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise un agrandissement en cour latérale droite d'une maison unifamiliale jumelée. Ce bâtiment construit en 1955 fait partie de l'ancienne coopérative Notre-Dame-des-Anges, un ensemble urbain d'intérêt, identifié au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Les propriétés faisant partie de cet ensemble sont construites selon un plan rectangulaire. Ces bâtiments jumelés sont sur deux étages et partagent des toitures à quatre versants. Chaque bâtiment arbore un revêtement de brique de teintes terracotta et ocre dont l'appareillage à motif diffère. Des escaliers perpendiculaires à la rue permettent d'accéder aux entrées principales, lesquelles sont surplombées par des avant-toits. Ces éléments s'appliquent pour la propriété visée à l'exception des escaliers qui sont en angle par rapport à la voie de circulation.

Les travaux impliquent la démolition du garage détaché pour faire place à un agrandissement en cour latérale ainsi que l'aménagement d'une case de stationnement en cour avant. L'architecture proposée est sobre et s'harmonise avec le bâtiment principal. Le plan de façade de l'agrandissement est en retrait par rapport au volume existant, ce qui permet de bien distinguer la nouvelle partie du bâtiment. Les dimensions et le positionnement des ouvertures s'accordent avec les composantes de la façade existante. Le porche existant et son avant-toit sont prolongés afin de créer un porche commun pour les portes d'entrées principale et secondaire. Du même coup, les escaliers seront modifiés et orientés perpendiculairement par rapport à la rue. Le revêtement de l'agrandissement est une brique d'une seule teinte, similaire à l'existant (telle que la brique Glen-Gery, Rosedale, couleur ocre, format modulaire). Un jeu de briques est proposé afin de réinterpréter l'appareillage du bâtiment d'origine. Des briques en assise de chant seront installées au-dessus des ouvertures pour ajouter du détail à la façade. L'aménagement paysager en cour avant sera bonifié par l'ajout de deux arbres.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 27 (Autres secteurs).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande AG3003041366), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale située au 6, rue Airlie (lot numéro 4 523 700).

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 mars janvier 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- **CONSIDÉRANT** que le projet respecte l'expression architecturale du bâtiment existant;
- **CONSIDÉRANT** que le projet met en valeur le milieu d'insertion par un choix judicieux des matériaux et des détails architecturaux;
- **CONSIDÉRANT** que le projet propose une qualité du traitement égale ou supérieure aux bâtiments comparables situés dans le secteur;
- **CONSIDÉRANT** que le projet assure l'articulation des façades par le choix des matériaux de revêtement, des appareillages de briques, la construction de saillies et des jeux de volumes;
- **CONSIDÉRANT** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Autres secteurs);
- **CONSIDÉRANT** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-03-23



Dossier # : 1226456004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées siumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-24 14:51

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1226456004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines

Le : 2022-03-23



Dossier # : 1226152001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la désignation de Mme Christianne Cyrenne, directrice de l'arrondissement de LaSalle à titre de représentante de l'arrondissement de LaSalle au sein du conseil d'administration de la Société de la salle Jean-Grimaldi.

D'approuver la désignation de Mme Christianne Cyrenne, directrice de l'arrondissement de LaSalle à titre de représentante de l'arrondissement de LaSalle au sein du conseil d'administration de la Société de la salle Jean-Grimaldi.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-28 09:51

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1226152001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la désignation de Mme Christianne Cyrenne, directrice de l'arrondissement de LaSalle à titre de représentante de l'arrondissement de LaSalle au sein du conseil d'administration de la Société de la salle Jean-Grimaldi.

CONTENU

CONTEXTE

La Société de la salle Jean-Grimaldi a été créée en 1995 pour offrir à la population locale et régionale une programmation variée de spectacles professionnels. L'arrondissement de LaSalle et le cégep André-Laurendeau sont ses principaux partenaires. La Société offre une programmation étoffée et diversifiée en arts de la scène de manière à en faire un carrefour d'événements artistiques et un pôle actif de développement culturel. Elle conçoit son apport à la communauté comme une contribution importante à l'amélioration de la qualité de vie culturelle des diverses clientèles qu'elle rejoint. Elle contribue à l'enrichissement de la vie culturelle des citoyens et au développement d'un sentiment de fierté et d'appartenance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décisions antérieures

CA17 20 0402 - De désigner M. Benoît Gauthier, directeur de l'arrondissement de LaSalle, et Mme la conseillère Laura Palestini, à titre d'administrateurs au sein du conseil d'administration de la Société de la salle Jean- Grimaldi.

CA16 20 0147 - Désignation de M. Marc Morin comme représentant de l'arrondissement au ca de la Société de la salle Jean-Grimaldi.

DESCRIPTION

En vertu de la Convention conclue entre l'arrondissement de LaSalle, la Société de la salle Jean-Grimaldi et le Cégep André-Laurendeau adoptée par le conseil d'arrondissement à la séance du 5 juin 2017, chacune des parties est représentée au conseil d'administration de la Société de la salle Jean-Grimaldi par deux membres désignés par voie de résolution de son entité. Le mandat des représentants de l'arrondissement est valide pour la durée de l'entente ou de chaque renouvellement. Le conseil désigne donc Madame Christianne Cyrenne à titre de représentante de l'arrondissement de LaSalle au conseil d'administration de la Société de la salle Jean-Grimaldi jusqu'à la fin de la présente convention.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'Arrondissement de LaSalle respecte par cette nomination ses engagements envers la Société de la salle Jean-Grimaldi et permet la poursuite de leur collaboration au profit du développement culturel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christianne CYRENNE
directeur(-trice) - arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics

Le : 2022-02-23



Dossier # : 1227151005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Monsieur Richard Landreville pour siéger au comité de circulation de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2022.

D'approuver la nomination de Monsieur Richard Landreville pour siéger au comité de circulation de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2022.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-24 17:12

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1227151005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Monsieur Richard Landreville pour siéger au comité de circulation de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité de circulation participe à l'étude de tout dossier relié à la circulation automobile, cycliste et piétonne, à la signalisation et à la sécurité routière. Il émet des recommandations en conformité avec le Code de sécurité routière du Québec.

Afin de bonifier ce comité désormais appelé «comité de circulation», un appel de candidature pour les citoyens a été fait dans l'Accent et sur Facebook. Onze (11) candidatures ont été reçues et deux (2) retenues après les entrevues.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise l'approbation de la nomination de Monsieur Richard Landreville pour siéger au comité de mobilité et de circulation de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2022. Aucune rémunération ne sera accordée aux citoyens.

JUSTIFICATION

La demande de nomination de ces citoyens fait partie des grandes lignes élaborées et retenues pour donner une nouvelle orientation à ce comité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2022-03-18